

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

N° 7 - 228 / 2011 : BUDGET GENERAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE « ZAC ECO²RIEUMAS » POUR L'EXERCICE 2012

L'An Deux Mille Onze, le 20 décembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 20 décembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain LONG, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2011**N° 7 - 228 / 2011 : BUDGET GENERAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « ZAC ECO² RIEUMAS » POUR L'EXERCICE 2012**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Lors du vote du budget primitif 2012, vous avez prévu, au budget général, le versement d'une subvention de 627 000 € au budget annexe « ZAC Eco² Rieumas ».

Cette subvention, calculée en fonction du coût de revient de la zone, a pour but de permettre à ce budget annexe de supporter les coûts d'aménagement des terrains, en particulier la voirie et les réseaux humides actuellement en cours de réalisation.

Ce budget étant géré en comptabilité de stock, les dépenses réalisées à compter de 2012 s'additionneront, et dès lors que plusieurs exercices successifs feront apparaître des dépenses sans que les travaux ne soient terminés, aucune recette liée à la vente de terrains aménagés ne pourra intervenir.

En conséquence, compte tenu du fait que les investissements à venir ne pourront être financés à l'aide des seules recettes attendues pour cette ZAC, sauf à imposer un prix de vente prohibitif au regard des conditions actuelles du marché, il est proposé de verser la subvention d'un montant de 627 000 € au budget annexe « ZAC Eco² Rieumas » pour assurer son équilibre.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE, compte tenu du fait que les investissements à venir ne pourront être financés à l'aide des seules recettes attendues pour cette ZAC, sauf à imposer un prix de vente prohibitif au regard des conditions actuelles du marché, de verser la subvention d'un montant de 627 000 € prévue au budget primitif 2012 (budget général) au budget annexe « ZAC Eco² Rieumas » pour assurer son équilibre.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 décembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNESARRÈRE

